



## VILLE DE SAINT-ETIENNE-LES REMIREMONT

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2008 COMPTE-RENDU

L'an 2008, le vingt-cinq juillet à vingt heures trente

LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 18 juillet 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE, Maire.

**Étaient présents :** M. Michel DEMANGE, Maire, Mmes et MM Denise PETITJEAN, Christiane THIRIAT, Marcelle SCHILLINGER, Pierre-Yvan ERTZBISCHOFF, Adjoint(e)s,

Mmes et MM Augusta CALVINHO, Jean-Claude LABARRE, Mauricette BAROTTE, Philippe DESMOUGINS, Michèle PERRIN, Catherine LAURENT, Georges HERREYE, Bernard GUYON, Claude HOLLARD, Rémi HAMMERER, Christian NICHINI, Michel REMY, Sylviane GRAVIER, Claude MONTEMONT.

**Représenté(e)s :** M. LE ROUX par M. DEMANGE, M. VALENTIN par Mme PETITJEAN,

M. GERMAIN par Mme THIRIAT, Mme RENAUX par Mme SCHILLINGER, Mme MILLOTTE par M. ERTZBISCHOFF, Mme FERREIRA par Mme LAURENT, Mme BELLAMY par M. Bernard GUYON, Mme FAIVRE par M. NICHINI.

**Excusé(e) :**

Conformément à l'article L 2121.15, Monsieur Remi HAMMERER a été nommé secrétaire de séance.

#### 80 ORDRE DU JOUR – AJOUT D'UN POINT COMPLEMENTAIRE

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**AUTORISE** l'ajout d'un point complémentaire à l'ordre du jour initial de la présente réunion :

DEBLAI ZONE DES PONCEES – OPERATION 234 – NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL.

#### 81 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 JUIN 2008

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 5 Juin 2008, à l'exception de la délibération 64/2008 - Restaurant scolaire - Marché denrées alimentaires année scolaire 2008/2009 - qui présente une erreur matérielle de rédaction.

#### 82 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal donne acte à Monsieur le Maire des décisions prises en vertu de sa délégation. (Article L 2122-22 du C. G. C. T.)

- Non-exercice du droit de préemption

Date	N° d'ordre	Références cadastrales	Adresse	Nature	Propriétaire	
23 08	04	13/15/08	AI 72	131 route de Seux	immeuble bâti sur terrain propre	Mr LEDUC Damas
23 08	04	14/15/08	AE 204 p	75 route de Xennois	immeuble non bâti	Consorts LEMARQUIS
23 08	04	15/15/08	AL 293	13 rue de la Longère	immeuble bâti sur terrain propre	Mr et Mme METZ Christophe
24 08	04	16/15/08	AH 843	12 rue de la May	immeuble non bâti	SARL BARRAT FINANCES
06 08	05	17/15/08	AD 522-523-728	30 rue de Seux	immeuble bâti sur terrain propre	Mr VIRY Yvan

28 08	05	18/15/08	AK 196	6 rue de la Grange Mougins	immeuble bâti sur terrain propre	Mr ANDRE Pierre
02 08	06	19/15/08	AK 167	Grandes Royes	immeuble non bâti	Mr BARTH René
02 08	06	20/15/08	AK 15	59 A chemin de Pétinchamp	immeuble bâti sur terrain propre	Mr BARTH René
09 08	06	21/15/08	AE 90-91	4 rue de la Croix	immeuble bâti sur terrain propre	Consorts GEHIN
Date	N° d'ordre	Références cadastrales	Adresse	Nature	Propriétaire	
10 08	06	22/15/08	AD 195	2 rue de la Résistance	immeuble bâti sur terrain propre	Consorts BRETON
17 08	06	23/15/08	AL 303	8 rue de la Fourer	immeuble bâti sur terrain propre	Mr et Mme LAURENT Michel
16 08	06	24/15/08	AL 401	76 rue de Seux	immeuble bâti sur terrain propre	Mr ZIMMERMANN David
26 08	06	25/15/08	AB 171	5 rue du Bois des Petits	immeuble bâti sur terrain propre	Mr et Mme GALMICHE Gérard
27 08	06	26/15/08	C 363	Traits de Roche	immeuble non bâti	Consorts VILLEMIN
27 08	06	27/15/08	D 420 - 421	Tournant des Accrues	immeuble non bâti	ETAT

- Commande publique – Marchés d'un montant inférieur à 206 000 € H. T.

Date	Objet	Entreprise retenue	Adresse	Montant H. T.	Montant T. T. C.
17/0 6/20 08	rénovation sanitaire Tortue Bleue lot 1 plomberie	Ent. MANGEOL	Rue de Seux 88200 St Etienne les Rt	12800,00	15308,80
17/0 6/20 08	rénovation sanitaire Tortue Bleue lot 2 plâtrerie	Ent. MARTIN PERRIN	88510 ELOYES	4568,00	5463,33
17/0 6/20 08	rénovation sanitaire Tortue Bleue lot 3 carrelages	Ent. ROBEY	88600 GRANDVILLERS	8379,10	10021,40
17/0 6/20 08	rénovation sanitaire Tortue Bleue lot 4 peinture	Ent. BOVE	15 rue du Vélodrome 88200 St Etienne les Rt	3203,86	3831,82
17/0 6/20 08	rénovation sanitaire Tortue Bleue lot 5 électricité	Ent. FIGELEC	Rue de la Cotolle 88200 St Etienne les Rt	1368,75	1637,03
17/0 6/20 08	rénovation sanitaire Tortue Bleue lot 6 Aménagement intérieur	Ent. CAGNIN	Rue du Vieux Chaumont 88200 Saint-Nabord	12147,00	14527,81
18/0 6/20 08	Modification de chauffage école primaire de Seux	Ent. LARGARDE FRERES	88200 SAINT- ETIENNE LES REMIREMONT	9499,17	11361,01

- Placement de trésorerie : Prolongement pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 25 06 08, du placement, auprès du Trésor Public, de la somme de 900 000 € - (réf . délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2007).

### **83 CONSEIL MUNICIPAL – REGLEMENT INTERIEUR**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

APPROUVE le REGLEMENT INTERIEUR du CONSEIL MUNICIPAL tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

#### **84 CENTRE DE LOISIRS – PROJET EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

APPROUVE :

- Le projet éducatif de la commune, en ce qui concerne l'accueil de loisirs et périscolaire pour les 4 à 12/13 ans, pour la période du 01 09 2008 au 31 08 2012.
- Le projet pédagogique élaboré par l'équipe d'animation pour l'année scolaire 2008-2009.

#### **85 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – C. A. F. DES VOSGES**

La « convention d'objectifs et de financement » définit et encadre les modalités d'intervention et de versement, par la C. A. F. de la prestation de service « accueil de loisirs », dans le cadre de l'accueil de loisirs et périscolaire mis en place par la commune pour les 4/12-13 ans.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention.

#### **86 CENTRE DE LOISIRS – ACCUEIL DES MERCREDIS EN DIRECTION DES 4/12 ANS**

Le 4 Juin 2008, la Municipalité a examiné les dispositions de fonctionnement de l'accueil périscolaire et de loisirs.

S'agissant de l'accueil des mercredis, après avoir constaté un manque de fréquentation, seule l'ouverture de la structure les matins (sans repas) avait été validée.

Au cours d'une rencontre entre M. LE ROUX, Mme PETITJEAN et l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs, le 10 Juin 2008, a été évoqué le risque que la fermeture de l'après-midi entraîne une chute de la fréquentation les matins et, par conséquent, à terme, une fermeture totale de l'accueil les mercredis.

Aussi, un sursis d'un trimestre a-t-il été consenti, pour permettre à l'équipe d'animation de rendre attractif l'accueil des enfants ; c'est ainsi qu'un nouveau fonctionnement sera mis en place à la rentrée :

- mercredis à thèmes,
- fréquentation uniquement à la journée complète de 7 h 45 à 18 h 00, (disposition reprise dans le règlement intérieur examiné ci-après),
- réservations fermes des familles,
- encadrement par deux agents.

Le seuil minimum à atteindre pour pérenniser l'accueil de loisirs des mercredis est fixé à 12 enfants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

Par 22 voix pour,

5 abstentions (Mme GRAVIER, MM REMY, MONTEMONT, NICHINI qui détient le pouvoir de Mme FAIVRE,)

VALIDE les dispositions décrites ci-dessus, concernant l'accueil des enfants au centre de loisirs, le mercredi.

#### **87 REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES PERISCOLAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de Règlement Intérieur des structures périscolaires « RESTAURANT SCOLAIRE et CENTRE DE LOISIRS » tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**88 TARIF DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2008/2009****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Par vingt-trois voix pour,  
Quatre abstentions : Mme GRAVIER, MM REMY, NICHINI qui détient le pouvoir de Mme FAIVRE,

**FIXE**, les tarifs des repas au restaurant scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 :

	Tarifs au 01 09 2001	Tarifs au 01 09 2008
Tarif plein Enfants domiciliés à St-Etienne-lès-Rt	2,65 €	3,00 €
Tarif plein Enfants non domiciliés à St-Etienne-lès-Rt	2,65 €	3,65 €
(*) Tarifs réduits - Enfants domiciliés à St-Etienne-lès-Rt - soumis à conditions de ressource	1,35 €	1,50 €
Stagiaires (dél. du 21 05 2002) (assujettissement T. V. A. 5,5 %)	3,38 €	3,50 €
Personnel communal (dél. du 21 05 2002) (assujettissement T. V. A. 5,5 %)	5,80 €	6,00 €

DIT que le tarif réduit ne s'applique qu'aux familles domiciliées à Saint-Etienne-lès-Rt et il est soumis à des conditions de ressources. Le calcul s'effectue au moment du dépôt du dossier d'inscription sur présentation de l'avis d'imposition ou de non imposition.

**89 TARIF DES STRUCTURES PERI-SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2008/2009****LE CONSEIL MUNICIPAL**

**FIXE**, ainsi qu'il suit, le tarif des diverses prestations assurées par les structures périscolaires :

✚ A l'unanimité,

**b) Accueil périscolaire :**

A compter du 01 07 2005	A compter du 01 09 2008
2 € de l'heure	1,10 € pour une demi-heure

**c) Accueil de loisirs des mercredis (hors vacances scolaires)**

	A compter du 01 07 2005		A compter du 01 09 2008	
	Stéphanois	Extérieurs	Stéphanois	Extérieurs
<b>Mercredis</b>				
Journée complète avec repas	10,00 €	13,00 €	11.00 €	14.00 €

✚ Par 22 voix pour, 5 abstentions (Mme GRAVIER, MM. REMY, MONTEMONT, NICHINI qui détient le pouvoir de Mme FAIVRE)

**d) Accueil de loisirs des petites vacances en direction des 4 à 12 ans :**

	A compter du 01 07 2005		A compter du 01 09 2008	
	Stéphanois	Extérieurs	Stéphanois	Extérieurs
<b>Petites vacances</b>				
Semaine complète de 5 jours	50,00 €	65,00 €	55.00 €	70.00 €
De deux à quatre journées consécutives			11.00 € la journée	14.00 € la journée
Journée complète non consécutive	10,00 €	13,00 €	15.00 € la journée	18.00 € la journée

Par 23 voix pour, 4 abstentions (Mme GRAVIER, MM MONTEMONT, NICHINI qui détient le pouvoir de Mme FAIVRE)

e) Accueil de loisirs des vacances d'été :

	A compter du 01 07 2005		A compter du 01 09 2008	
<b>Vacances</b>	Stéphanois	Extérieurs	Stéphanois	Extérieurs
Semaine complète de 5 jours	50,00 €	65,00 €	55.00 €	70.00 €
Semaine complète de 4 jours	40,00 €	52,00 €	44.00 €	56.00 €

**90 FOURNITURES SCOLAIRES ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES  
- PARTICIPAION DE LA COMMUNE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

FIXE à 45 euros le montant du crédit élève pour la prise en charge des fournitures scolaires.

DIT que deux crédits élèves supplémentaires sont accordés par classe et par école.

**91 FOURNITURES SCOLAIRES - COLLEGES HORS S. I. V. O. M.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 25 voix pour, 2 abstentions, (M. NICHINI qui détient le pouvoir de Mme FAIVRE)

**VALIDE** les modalités de remboursement des fournitures scolaires pour les élèves stéphanois, fréquentant les collèges situés hors S. I. V. O. M., dans la limite du crédit élève fixé pour les écoles stéphanoises.

**92 FOURNITURES SCOLAIRES - ECOLES PRIVEES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

Par 24 voix pour, 3 contre (M. MONTEMONT, M. NICHINI qui détient le pouvoir de Mme FAIVRE),

**DIT** que, désormais, le remboursement des fournitures scolaires pour les élèves qui fréquentent les écoles primaires de Remiremont non concernées par la convention passée entre les deux communes, interviendra systématiquement, sans qu'il soit nécessaire aux parents d'en faire la demande, dans la limite du crédit élève fixé pour les écoles stéphanoises.

**93 ACTIVITES HORS ET SUR TEMPS SCOLAIRE- SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**DECIDE** la reconduction des activités,

**ATTRIBUE** les budgets aux associations participantes, en fonction des besoins recensés :

<b>Activités</b>	<b>VOTE 2007-2008</b>	<b>Proposition 2008-2009</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>ACTIVITES HORS TEMPS SCOLAIRE</b>			
ACTIVITES MANUELLES- Club LEO LAGRANGE	325.00 €	350.00 €	Fournitures

PHOTOGRAPHIE – Club LEO LAGRANGE	240.00 €	250.00 €	Fournitures pour 2 cycles de 10 séances chacun
INITIATION AU TAMBOUR – FANFARE MUNICIPALE	325.00 €	350.00 €	Frais de fonctionnement
RUGBY CLUB	160.00 €	160.00 €	Goûters
CYCLISME	404.00 €	340.00 €	Entretien vélos, achat casques, gants, mise à disposition du matériel, du personnel.
CUISINE ASSOCIATION FAMILIALE	467.00 €	560.00 €	Petit Matériel à usage unique – Produits consommables
<b>ACTIVITES SUR TEMPS SCOLAIRE</b>			
THEATRE – Mme GALLO ASSOCIATION PROFESION SPORTS ANIMATION	1 130.00 €	682.00 €	Ecole du Fossard : 13 séances de 1 h 30 x 25,27 € = 492,76 € 13 déplacements x 50 km x 0.26 € = 169.00 € Adhésion : 20.00 € (L'activité théâtre n'aura pas lieu à Seux)
KAPLA – LA LUDTOHEQUE	522.00 €	426.00 €	Intervention de 2 animatrices – Ecole de Seux : 10,50 h x 16 € x 2 = 336 € + frais de déplacement 30 €, adhésion 60 €).
		414.00 €	Ecole de la Tortue Bleue – 10 h 50 x 16 € x 2 = 336,00 € + frais de déplacement 18 €, adhésion 60 €).
<b>Montant Total subventionné</b>	<b>3 573.00 €</b>	<b>3 532.00 €</b>	

**94 CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL – REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**FIXE** à **TROIS** le nombre de représentants titulaires du personnel au **COMITE TECHNIQUE PARITAIRE LOCAL**.

**95 CESSION DE TERRAIN – LA COLICHE- PARCELLE C 508**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

AUTORISE la cession de la parcelle C 508, d'une contenance de 9 a 39 ca, à la S. A. R. L. « La Coliche » au prix estimé par France Domaines : 19 000 € net à encaisser sur le budget principal de la Commune. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sera acquittée le cas échéant par l'acquéreur.

DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**96 LOTISSEMENT DES PONCÉES – CESSION DU LOT 8****LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à procéder à la vente du lot 8, et à signer l'acte de vente à intervenir :

Lot 8	S. C. I. ANDRE CHATELIN	Parcelle AL 459	3 103 m <sup>2</sup>	24 824,00 € H.T. nets à encaisser sur le budget annexe « lotissement artisanal des Poncées »
-------	----------------------------	-----------------	----------------------	--

DIT que les frais de géomètre sont supportés par la commune, les frais de notaire par l'acquéreur.

**97 SQUARE ALLEE DU LAVOIR- DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

La commune envisage la cession, en vue de la lotir, d'une parcelle de terrain, située Allée du Lavoir.

La parcelle concernée, à usage de square, a été incorporée dans le domaine public communal par délibération du 28 juin 1996.

Eu égard aux dispositions de l'article L 1311-1 du C. G. C. T. et l'article L 141-3 du Code de la Voirie routière

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

Par 23 voix POUR, 4 abstentions (Mme GRAVIER, M. REMY, M. NICHINI qui détient le pouvoir de Mme FAIVRE),

SE PRONONCE pour le déclassement du domaine public communal de la parcelle décrite ci-dessus

**98 REALISATION D'UN STADE DE FOOTBALL ET EQUIPEMENTS CONNEXES – OPERATION 190 – AVENANT 02**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant 2 au lot « Infrastructure » du marché de réalisation d'un stade en gazon synthétique.

Le marché initial comprenait :

- une tranche ferme entièrement réalisée à l'exception d'un mur de soutènement remplacé par un mur traverses bois.
- deux tranches conditionnelles : la première, concernant la réalisation d'un terrain de foot à 7 en gazon synthétique a été réalisée en totalité,
- la deuxième « Parking et abords » ne l'a été qu'en partie : non-démolition des vestiaires.

Le présent avenant a été validé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 juillet 2008.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

APPROUVE, tel qu'il est décrit ci-dessous, l'avenant n° 02 au marché de réalisation d'un Stade de Football et ses équipements connexes :

Entreprise	Lot	Montant INITIAL	Avenant 01 (dé. Du 21 12 07)	Nouveau Montant TTC	Avenant 02 TTC	Nouveau montant TTC
DHR TRB	Infra structures	1 019 171,16 €	+ 296,79	1 019 467,95	- 121 169.33 €	<b>898 298.62€</b>

**99 EXPLOITATION DE MAINTENANCE ET DE GARANTIE TOTALE DES INSTALLATIONS THERMIQUES****LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,**DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise **ELYO-SUEZ**, qui présente l'offre la mieux disante pour la période du 1<sup>o</sup> octobre 2008 au 30 juin 2013.

ENTREPRISES	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC	MONTANT TOTAL TTC POUR 5 ANS
ELYO SUEZ	17 206.00 €	20 578.38 €	<b>102 891.90 €</b>
DALKIA	29 209.00 €	34 933.96 €	174 669.80 €

**100 RESTAURANT SCOLAIRE – MARCHÉ DENRÉES ALIMENTAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2008 2009**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ANNULE** la délibération la délibération 64/2008 du 5 juin 2008.

**DECIDE** l'attribution des marchés pour la fourniture de denrées alimentaires au restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2008/2009 :

**FRUITS ET LEGUMES FRAIS** : 1 seule offre reçue :

Le lot est attribué aux « Primeurs des Vosges » - 88200 REMIREMONT qui propose, sur l'ensemble des produits, 17,5 % de remise globale sur les cours moyens du marché de Nancy/Strasbourg.

**EPICERIE** : Deux offres reçues : PRODIREST SAM – OMCG

Le lot est attribué à : « **PRODIREST SAM** – 57645 NOISSEVILLE » qui est le seul fournisseur à présenter une offre pour l'ensemble des produits demandés.

**LAITAGES** : 4 offres reçues : POMONA – La CAVE AU GEROME – CLEURIE – ALDIS ALSACE EWOCO :

Le lot est attribué à « **CLEURIE** » – 88200 SAINT-NABORD qui présente l'offre la plus complète et la moins disante.

**PRODUITS FRAIS DE BOUCHERIE** : 2 offres reçues : VIALOR – VB DISTRIBUTION - POMONA.

Le lot est attribué à VB DISTRIBUTION – 88120 SAINT-AME qui présente l'offre la moins disante

**PRODUITS SURGELES** – 3 Offres reçues : POMONA – PRIMEURS DES VOSGES – ALDIS EWOCO.

Le lot est attribué aux **Etablissements POMONA** qui présentent l'offre la plus avantageuse en garantissant des prix fermes jusqu'au terme du marché. (Pomona : 4 058,53 € - Primeur des Vosges : 4 251,49 €).

**101 DECISIONS MODIFICATIVES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**VOTE**, ainsi qu'il suit, la Décision Modificative n° 2 aux budgets : PRINCIPAL – EAU – ASSAINISSEMENT –

**BUDGET PRINCIPAL – Dm n°2**

**Fonctionnement:**

Chapitre	Désignation	Dépenses	Recettes
65	Autres charges de gestion courante	51 754	
023	Virement à la section d'investissement	- 35 884	
72	Travaux en régie		1 500
73	Impôts et taxes		12 430
76	Produits financiers		1 940
77	Produits exceptionnels		9 780,05
042	Opération de transfert entre sections		- 9 780,05
TOTAL		15 870	15 870

**Investissement :**

Opération	Désignation	Dépenses	Recettes
143	Mise aux normes et chauffage de la salle poly.	3 630	
201	Extension centre de loisirs	1 050	
226	Informatique 2008	2 700	
231	Hôtel de ville 2008	5 500	
235	Eclairage public 2008	10 000	
238	Installations, équipements divers 2008	- 54 580	
239	Salle informatique Fossard	7 200	
240	Acquisition véhicule 2008	7 000	
241	Square Allée du Lavoir	1 500	
10223	Taxe locale d'équipement		19 884
021	Virement de la section de fonctionnement		- 35 884
Total		- 16 000	- 16 000

**BUDGET ASSAINISSEMENT - Dm n°2****Fonctionnement:**

Chapitre	Désignation	Dépenses	Recettes
67	Charges exceptionnelles	13 000	
70	Produits de gestion courante		13 000
Total		13 000	13 000

**BUDGET DE L'EAU - Dm n°2****Investissement :**

Opération	Désignation	Dépenses	Recettes
109	Equipement zone à urbaniser	- 6 600	
110	Groupe pompage station	6 600	
Total		0	0

**102 SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE - NOUVELLE ADHESION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'adhésion, au S. M. I. C. D. V., de la commune de Chatas.

**103 SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DES VOSGES. - NOUVELLES ADHESIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'adhésion des communes de :

Ainvelle, Ameuvelle, Bains les Bains, Champdray, Chapelle aux bois (la), Châtillon sur saône, Claudon, Le Clerjus, Docelles, Faucompierre, Fignevelle, Fontenoy le Château, Godoncourt, Grandrupt de Bains, Grignoncourt, Gruy les Surance, Harsault, Hautmougey, La Haye, Hennezel, Laveline du Houx, Lironcourt, La Neuveville devant Lépanges, Le Magny, Monthureux sur Saône, Montmotier, Regnévelle, Rehaupal, Senaide, Tendon, Les Thons, Trémonzey, Voivres (les), Xamontarupt,

Au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges.

**104 SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – RETRAIT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le retrait des communes de La Voivre et Viocourt du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.

**105 SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES – MODIFICATIONS STATUTAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la modification des statuts du SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES, telle qu'en a délibéré le Comité le 24 Juin 2008.

**106 OPERATION 234 – DEBLAI ZONE DES PONCEES – NOUVELLE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide éventuelle du Conseil Général pour la résorption d'une décharge sur la zone des Poncées, dans le cadre de « Travaux Divers d'Intérêt Général. »

Le Maire,

Michel DEMANGE